



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 38267

Texte de la question

M Patrick Devedjian expose a M le ministre des affaires sociales et de l'emploi la situation d'une famille dont le fils, handicapé, est titulaire d'une carte d'invalidité à 80 p 100 et bénéficie, en ce qui concerne son handicap, d'une prise en charge à 100 p 100 par la sécurité sociale. Or ce handicap entraîne un certain nombre d'effets secondaires qui, eux, ne donnent pas lieu à une prise en charge à 100 p 100. Il en résulte, pour cette famille, une charge financière très lourde qui dépasse largement le montant de la pension adulte handicapée perçue par l'intéressé. Cette situation étant malheureusement commune à de nombreuses familles de handicapés, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour alléger cette charge financière.

Données clés

Auteur : [M. Devedjian Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38267

Rubrique : Assurance maladie maternité: prestations

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1214